

La Conférence générale de l'UNESCO s'est terminée à Paris après avoir examiné la question de l'Allemagne

Autor(en): **Auscher, Janine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 770

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL Emille GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 138, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
---	---	---

Parler est un be-
soin, écouter est un
talent.

GOETHE.

La Conférence générale de l'UNESCO s'est terminée à Paris après avoir examiné la question de l'Allemagne de notre correspondante à Paris: Janine Auscher

La Conférence générale de l'UNESCO s'est tenue cette année à Paris, au Majestic; elle s'est ouverte le 19 septembre et a pris fin le 5 octobre. Après avoir discuté de diverses questions d'ordre économique, on peut dire qu'elle atteignit son point culminant l'avant-dernier jour, au cours d'un débat mouvementé dont l'Allemagne était l'objet.

La question était celle-ci: convient-il à l'UNESCO d'exercer ou non son activité en Allemagne? L'unanimité ne se fit que sur ce point: à savoir que l'Allemagne n'est nullement dénazifiée, et que tous les rapports signalent les tentatives faites à cet égard pour ressusciter l'esprit hitlérien; car si certains Allemands font, en effet, un effort pour affranchir leur pays du virus nazi — et l'on veut espérer que le chancelier Adenauer est de ceux-là — d'autres, par contre, essaient systématiquement de saboter l'œuvre de dénazification entreprise par les Allemands de bonne foi, et par les Alliés.

Ceci posé, deux thèses s'affrontaient à l'UNESCO: l'une, présentée par le Brésil, et soutenue par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Norvège, etc., arguait que, précisément en raison du dangereux état d'esprit tendant à renaître en Allemagne, il y avait lieu de tenter un effort éducatif, et de donner à l'UNESCO toutes possibilités d'exercer en Allemagne une action salvatrice.

L'autre thèse — non moins logique... — soutenait que tant que l'Allemagne ne serait pas dénazifiée, il était parfaitement inutile d'espérer y exercer quelque influence que ce fût, et que la tâche la plus urgente consistait à y faire table rase de toutes les survivances d'un régime de haine, faite de quoi l'action de l'UNESCO était vouée à la stérilité totale. Cette thèse, présentée par la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, fut appuyée par l'Etat d'Israël, les trois premières nations l'adornant de considérations politiques et d'allusions transparentes au Pacte Atlantique... la dernière se plaçant au seul point de vue de sécurité internationale, et faisant état des rapports qui arrivent quotidiennement d'Allemagne et mentionnent des incidents fâcheux.

Les partisans de la première thèse, laquelle finit par l'emporter après vote par 34 voix contre 4, proposaient un programme en neuf points, dont, évidemment, le plus gros écueil réside dans l'obligation où se trouve l'UNESCO de se mettre en rapport avec des organisations de jeunesse allemandes dont beaucoup n'ont pas rompu toutes attaches avec les jeunesse hitlériennes...

La France d'ailleurs, bien que soutenant la thèse de l'introduction de l'UNESCO en Allemagne, a obtenu l'insertion d'une clause de sauvegarde dont elle espère toute garantie pour l'avenir. La délégation française, en effet, estime que c'est précisément la résurrection du nazisme à laquelle on assiste actuellement en Allemagne, qui rend nécessaire, voire même urgente, l'action de l'UNESCO dans ce pays. Mais elle a obtenu par la proposition et l'adoption de sa clause de sauvegarde, que ladite action de l'UNESCO pût

La Femme aux Conférences de l'Union Interparlementaire¹

L'Union interparlementaire a été une des premières organisations internationales reconnaissant le principe de l'égalité absolue des sexes au point de vue politique. A la Conférence de Bucarest, en 1931, par exemple, il y avait non seulement beaucoup de femmes déléguées par leurs groupes nationaux, mais déjà deux femmes rapporteurs. Cette tendance n'a fait que s'accroître depuis.

A la Conférence interparlementaire de 1949, qui vient de se tenir à Stockholm, en septembre dernier, au Palais du Riksdag, et où les corps législatifs de vingt-neuf pays ont été représentés, les délégations des parlements suivants comprenaient des femmes:

Belgique:	1	Mme Blume-Grégoire
Finlande:	4	Mlle Pohjala, Mmes Jalas, Sarlasti et Torvi
France:	1	Mme Poinso-Chappuis (ancien ministre)
Gr.-Bretagne:	1	Mme L. Middleton
Italie:	3	Mmes Tibaldi-Chiesa, Delli-Castelli et Federici Ricci
Suède:	6	Mmes Everlöf, Lindström, Nordgren, Svedberg, Västberg, Mlle Elmen
Yougoslavie:	1	Mme Mitrovitch

Dix-sept femmes sur deux cent trente-deux délégués au total. La Pologne et la

Tchécoslovaquie empêchées de participer à la Conférence au dernier moment avaient annoncé des délégations comprenant chacune une déléguée, Mme Kluszyńska d'une part, Mme Synkova d'autre part.

Cette proportion est toutefois assez loin de correspondre au rôle politique, économique et social de la femme dans l'univers actuel.

Signalons que Mme Blume-Grégoire (Belgique) a été appelée à présider la commission pour la réduction des armements; que toutes les femmes dont les noms cités plus haut ont pris une part fort active aux discussions sur la situation politique du monde en général, sur les traités inégaux et la possibilité de leur révision, sur la défense et la consolidation de la paix. Mlle K. Pohjala (Finlande) a été nommée vice-présidente de la Conférence et elle a présidé en cette qualité plusieurs séances plénières avec une autorité et un tact qui en ont imposé à plusieurs de ses collègues masculins.

Enfin, Mme L. Middleton (Grande-Bretagne), était rapporteur pour le problème de la protection de la mère et de l'enfant en bas âge. C'est à ses efforts persévérants, à son éloquence persuasive, à sa ténacité souriante qu'on doit l'adoption, à l'unanimité, par la Conférence plénière de Stockholm, d'une résolution que les groupes nationaux ont, désormais, l'obligation de faire passer dans la législation des pays ayant adhéré à l'Union interparlementaire. En voici le texte exact:

saires pour protéger la santé tant de la mère que de son enfant;

c) le droit à une alimentation propre à répondre aux besoins des femmes enceintes et des mères allaitantes moyennant la distribution de denrées alimentaires, et cela selon le critère du besoin.

Il pourra être pourvu au financement des indemnités dues aux mères en recourant, soit à des assurances, soit à des congés payés, soit à d'autres méthodes, telles que des systèmes subventionnés et contrôlés par l'Etat et gérés par des mutuelles ou par toute autre méthode appropriée que les différentes nations peuvent déterminer.

3. Que, afin de permettre aux femmes, toutes les fois que cela est réalisable, d'élever elles-mêmes leurs enfants, ils soit créés des systèmes d'allocations familiales payées, en règle générale, aux mères et que les charges financières en résultant soient placées sous la responsabilité de l'Etat;

Que soient prises, à cette même fin, toutes mesures nécessaires en vue d'assurer un foyer aux mères non mariées et d'aider matériellement et moralement les parents qui s'avèreraient incapables d'élever leurs enfants d'une façon satisfaisante;

4. Que, afin d'assurer une meilleure protection des enfants, il soit organisé, en plus grand nombre, des garderies, des crèches et des cantines destinées à recueillir les enfants

(suite en 2^{me} page).

Les femmes allemandes s'organisent

Jusqu'en 1933 les organisations privées en Allemagne étaient nombreuses et agissantes. Toutes les grandes associations internationales y comptaient des branches nationales, qui pouvaient, à juste titre passer pour modèles. L'avènement d'Hitler bouleversa la vie du pays et interdit toute activité autre que celle des sociétés acceptant les directives du régime. Beaucoup d'organisations furent dissoutes et leurs biens saisis, d'autres prévoyant l'événement se liquidèrent rapidement. Ainsi fit en 1934, la grande organisation féminine, le *Deutscher Frauenbund*, affilié depuis 1897 au Conseil International des Femmes. C'est en vain qu'un groupe de femmes hitlériennes tenta de se substituer au défunt conseil de femmes: comme il ne pouvait accepter dans leur ensemble les statuts du C.I.F. qui proscrivait toute discrimination de race, il fut éconduit à Stockholm en 1934. Dès lors les contacts avec l'étranger furent rendus impossibles aux femmes allemandes.

L'effondrement qui suivit la fin de la guerre, fit cesser brusquement toutes les activités du parti nazi, dont les associations furent à leur tour dissoutes. Depuis lors l'occupation étrangère a découpé l'Allemagne en zones à l'intérieur desquelles s'organisent petit à petit des groupes locaux. D'autre part, les associations d'avant 1933 cherchent à reprendre vie. Dans plusieurs zones toutes ces associations se groupèrent sous le nom de *Frauenring*, qui s'efforcent de réorganiser la vie féminine.

Les premiers contacts avec l'étranger qui eurent lieu dès 1946, furent tout à fait privés. Des femmes de Grande-Bretagne, de Suède, du Danemark et de Suisse invitèrent des Allemandes à séjourner chez elles. Quelques observatrices munies des autorisations nécessaires purent de nouveau assister à des congrès internationaux. Au cours de son Comité Exécutif, tenu à Lugano en juin 1949, le C.I.F. désireux de compter à nouveau les femmes allemandes parmi ses membres, a désigné Frau Theanotte Bähnisch de Hanovre, comme organisatrice d'un futur conseil national de femmes allemandes.

Avec décision et intelligence Frau Bähnisch se mit à l'œuvre, et rencontra grâce à sa rayonnante personnalité, beaucoup d'enthousiasme. De toutes les parties de l'Allemagne occidentale, les adhésions arrivèrent en masse. C'est ainsi que moins de trois mois après Lugano, tout était prêt pour la constitution de l'association qui s'intitule «*Deutscher Frauenring*».

Les 8 et 9 octobre derniers, une grande conférence comprenant 600 femmes de 16 Länder différents se réunit à Bad Pyrmont, en présence des représentants des trois puissances occupantes qui y apportèrent les félicitations de leurs gouvernements.

La présidente du C.I.F., Dr Eder, de Zurich, avait bien entendu été conviée, de même que Dr Rydh, présidente de l'Alliance Internationale des Femmes. En outre des

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE

être suspendue, voire même arrêtée totalement, si les conditions venaient à paralyser le libre exercice de sa mission.

C'est donc en toute connaissance de cause et sans s'abuser sur la gravité de la situation en Allemagne, que la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la résolution de tenter dans ce pays une action dont on veut espérer qu'elle freinera et vaincra le danger redoutable que présenterait pour l'humanité la renaissance du nazisme.

Janine Auscher.

L'Union interparlementaire fête son soixantième anniversaire, elle a été fondée par Frédéric Passy et Randall Cremer (Angleterre). C'est une des plus anciennes organisations internationales du monde. Elle cherche à consolider la paix, à provoquer des contacts plus intimes entre les législateurs des diverses nations. C'est elle qui a soutenu l'idée de l'arbitrage international, cet effort a abouti à la création du Tribunal de La Haye.



E 1436